



# **LES ÉCHOS FINOIS**

## **N° 5**



*« Une fleur de printemps c'est le rayon de soleil qui vient égayer la vie »*

### **SOMMAIRE**

- *Compte-rendu de la séance du 16/12/2021*
- *Compte-rendu de la séance du 25/01/2022*
- *Compte-rendu de la séance du 01/03/2022*
- *Compte-rendu de la séance du 22/03/2022*
- *Informations diverses*

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2021

**Etaient présents** : Françoise BOULARD, Isabelle DEBROSSE, Anita DORNIER, Camille FAIVRE, Laurent FAIVRE, Christine FEUVRIER, Christophe JACOULOT, James MICHEL, Yannick MYOTTE-DUQUET, Yves OBERTINO, Brigitte PIQUEREZ, Elisabeth REDOUTEY, Hervé REMONNAY, Alain RENAUD, Hervé SIMONIN, Ulysse TATTU, Édith VIEILLE.

**Absents excusés** : David CHRISTIN, Jérôme LAFFLY, Prisca MAIRE, Frédéric POURCHET, Marie-Claude SIRE et Séverine PIERRE à compter de 20h15.

**Procurations** : Mesdames Prisca Maire, Marie-Claude SIRE, Séverine PIERRE ont donné procuration respectivement à Hervé SIMONIN, Yves OBERTINO et James MICHEL.

Messieurs David CHRISTIN, Jérôme LAFFLY, Frédéric POURCHET ont donné procuration respectivement à Yannick MYOTTE-DUQUET, Alain RENAUD et Camille FAIVRE.

Le compte-rendu de la séance du 2 novembre 2021 est approuvé sans observation à l'unanimité des membres présents.

Présentation par Guillaume HALLIEZ et de Bernard DESTRIEUX de l'action du **CEN** (Conservatoire des Espaces Naturels) par le biais d'une convention signée avec la commune des Fins pour le patrimoine naturel des pelouses sèches du Calvaire.

Les pelouses communales dites de la Raie situées lieux-dits « Le plan de la croix » et « au village » recèlent un patrimoine naturel à forte valeur patrimoniale au cœur du village. Situées au cœur du village, elles ont un rôle important à jouer dans le cadre de la préservation des espèces, de la sensibilisation et la pédagogie du grand public. Afin de pérenniser les actions mises en œuvre et de poursuivre la préservation et la mise en valeur de son patrimoine naturel, la commune a souhaité engager un partenariat avec le Conservatoire dans le but de préserver la biodiversité.

Présentation par Louis COLLIN de l'**EPAGE** (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), du projet de réhabilitation du ruisseau de la Tanche et du marais de la Tanche. (Diagnostic hydromorphologique et définition des travaux de restauration).

L'EPAGE Haut-Doubs/Haute-Loue a diligenté une étude afin de connaître l'état du marais de la Tanche et du ruisseau de la Tanche.

Ces deux secteurs concernent notre commune.

La première étude a porté sur « l'état » du ruisseau et du marais, qui s'avère être mauvais.

La seconde étude a porté sur « les actions » à mettre en œuvre afin de remédier à cet état de fait :

- La préservation de la qualité de l'eau. Il est nécessaire de limiter les intrants domestiques et agricoles, de mieux contrôler les rejets industriels et d'évacuer les décharges sauvages.
- La restauration et la réhabilitation visent à passer de l'état actuel dégradé à un état projeté reconstituant pleinement l'ensemble des cours d'eau en bon état : continuité écologique et sédimentaire, dissipation de l'énergie des crues, stockage de l'eau, reconstitution des habitats aquatiques, soutien au étiages, auto-épuration, diversification des habitats piscicoles, gestion localisée du risque inondation.

### Décisions du Maire

#### **29 : Le logement situé dans le bâtiment « cantine et périscolaire »**

Ce logement est loué à compter du 6 novembre 2021 pour un loyer mensuel de 563.14 (charges comprises)

#### **30 : Etudes géotechniques du terrain de foot du « Bas de la Chaux »**

L'étude sera réalisée par la Société Hydro géotechnique Est Franche-Comté d'ANJOUTEY pour un montant de 2 720 € TTC.

### **31 : Construction d'un préau pour l'école primaire haut**

Un préau de 6mX12m sera réalisé dans la cour de l'école primaire haut par la société Menuiserie MOUGIN du Béliou pour un montant de 19 882.75€ HT.

### **32 : Signature d'une convention relative à la pose d'un récepteur de télé-relevé sur le toit d'un immeuble**

Une convention pour la pose d'un récepteur de télé-relevé sur le toit de la salle polyvalente est signée avec la société DOLCE O SERVICE de PARIS (pour le compte de Gaz & Eaux et du Syndicat du Haut Plateau du Russey) pour une durée de 10 ans.

## **F FINANCES**

### Vote des tarifs 2022

Madame Le Maire présente les tarifs pour l'année 2022, proposés par la Commission Finances réunie le 2 décembre 2021 selon les tableaux en annexe.

*Le Conseil approuve à l'unanimité*

### Renouvellement de l'adhésion SYDED pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2025

Pour souscrire au prochain marché, le renouvellement de l'adhésion de la commune doit être effectué avant le 1<sup>er</sup> février 2022. Ce marché couvrira la période du 01/01/2023 au 31/12/2025.

## **B BOIS**

### Droit de préférence pour l'achat de la parcelle boisée cadastrée Section D - n°360

La commune a fait valoir son droit de préférence sur la parcelle boisée cadastrée Section D – N° 360 – lieu-dit Le Tantillon – superficie 1ha 00a 60ca 88ca (bois, futaies, taillis). Le prix de vente est fixé 7 000.00 Euros (Sept mille euros).

*Le Conseil approuve cet achat au prix de 7 000€, par 22 votes pour et 1 abstention.*

Madame le Maire propose au Conseil de valider la participation de la commune de LES FINS à une démarche de mise en place d'un règlement boisement à l'échelle du territoire des huit communes de la CCVM et de la commune de Grand'Combe-des-Bois.

*Le Conseil approuve à l'unanimité*

## **U URBANISME**

### Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) – Validation de l'atlas des dents creuses urbaines de la commune

Madame le Maire rappelle que la loi Climat et Résilience a validé l'objectif d'absence d'artificialisation nette (principe du ZAN, Zéro Artificialisation Nette) à l'horizon 2050, visant à ne plus autoriser d'artificialisation des sols, (altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques, biologiques, hydriques et climatiques des sols ainsi que de son potentiel agronomique, par son occupation ou son usage). Toute artificialisation devra alors être compensée par la renaturation de terres artificialisées, par des actions ou opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité des sols. L'extension urbaine est ainsi fortement limitée, et l'optimisation des espaces urbanisés (réhabilitation des friches urbaines, reconstruction de la ville sur elle-même, augmentation de la densité urbaine, lutte contre les logements vacants...) priorisée.

En lien avec cet objectif, et dans le cadre de la démarche de validation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) portée par le Syndicat mixte du Parc du Pays Horloger, un recensement des espaces libres de construction au sein du tissu urbain et pouvant être construits a été engagé, recensement cartographique réalisé sur photos et que les conseils municipaux sont invités à valider sur le territoire de leur commune. La réalisation de cet atlas des espaces dits « dents creuses urbaines » est en effet important, ces espaces devant être rendus constructibles en priorité sur toute extension urbaine.

Une pré-identification par commune de ces dents creuses a été réalisée par l'Agence d'urbanisme, sur la base des critères suivants :

- Terrain libre et non artificialisé au sein de la tache urbaine,
- Parcelle d'une superficie de 800 m<sup>2</sup> minimum
- 15 m de large au minimum
- Parcelle occupée sur au moins un ou deux côtés
- Les parcelles présentant des contraintes environnementales (zone de protection, ...), des contraintes de risques ou situées à une distance de moins de 50 m minimum d'une exploitation agricole (périmètres de réciprocité) sont automatiquement supprimées.
- Les dents creuses identifient des parcelles entièrement libres de toute construction et non pas une optimisation possible de certaines parcelles.

Le Conseil peut écarter des parcelles de cet atlas, si cela est justifié par des contraintes environnementales, paysagères, agricoles ou de risques naturels et que ces parcelles ne doivent en aucun être enlevées pour cause de rétention foncière ou vis-à-vis de la nature de la propriété. Ce travail de validation de l'atlas de préfiguration est engagé par les services municipaux qui connaissent bien leur territoire.

*Le Conseil approuve cette démarche avec 19 pour, 2 contre et 2 abstentions et charge Madame le maire et la commission urbanisme de finaliser les corrections et compléments de cet atlas des dents creuses urbaines.*

### ANNEXE 1

#### Tarifs 2022

<b>Loyer Multi accueil Arc En Ciel</b>	<b>13 728.00 €</b>
<b>CANTINE Habitants Des Fins - Le Bélieu / Extérieur</b>	
Prix du repas	5.60€ / 7.20€
Cantine si délai de prévenance trop court	3.30€ / 4.80€
Accueil matin (périscolaire) - Tarif par 1/2 h	1.90€ / 2.60€
Accueil soir ( forfait)	3.30€ / 4.80€
Dépassement soir	3.30€ / 4.80€
<b>ABANDON DECHETS</b>	
Abandon déchets / heure	150.00 €

### ANNEXE 2

#### TARIFS LOCATIONS SALLES 2022

	Tarif par séance		1/2 Journée		Journalier (1 jour)		Forfait Week-end	
			Du lundi au dimanche		Du lundi au vendredi		du vendredi au dimanche	
	Habitants des Fins	Utilisateurs extérieurs	Habitants des Fins	Utilisateurs extérieurs	Habitants des Fins	Utilisateurs extérieurs	Habitants des Fins	Utilisateurs extérieurs
<b>SALLES COMMUNALES</b>								
Salle d'animation rurale (théâtre)	81.00 €	111.00 €						
Salle "Vue Du Val"								
Salle de "Convivialité"			30.00 €	60.00 €	55.00 €	110.00 €		
Atelier Distillerie (sauf dimanche)					28.00 €	56.00 €	50.00 €	100.00 €
<b>SALLE POLYVALENTE</b>								
Bâtiment complet			375.00 €	600.00 €	750.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €	2 100.00 €
Grand salle (gymnase) comprend la cuisinette rdc			225.00 €	300.00 €	450.00 €	600.00 €	800.00 €	1 500.00 €
Annexe + cuisine du haut			105.00 €	150.00 €	210.00 €	300.00 €	400.00 €	600.00 €
Hall seul (apéritif, ventes)			45.00 €	75.00 €	90.00 €	150.00 €	150.00 €	300.00 €
Sous-sol			30.00 €	50.00 €	60.00 €	100.00 €	80.00 €	150.00 €
Montage + démontage du podium petit/grand (forfait)	50€ / 100€	50€ / 100€						
Matériel de sonorisation (forfait)	60 €	60 €						

Le prix de location comprend le chauffage (pas de facturation en +)

Le prix de la location comprend la location de la vaisselle (pas de facturation en +)

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2022

**Étaient présents** : Françoise BOULARD, David CHRISTIN, Anita DORNIER, Laurent FAIVRE, Christophe JACOULOT, Jérôme LAFFLY, Yves OBERTINO, Séverine PIERRE, Brigitte PIQUEREZ, Frédéric POURCHET, Elisabeth REDOUTEY, Hervé REMONNAY, Alain RENAUD, Hervé SIMONIN, Ulysse TATTU, Édith VIEILLE.

**Absentes excusées** : Mesdames Isabelle DEBROSSE et Prisca MAIRE

**Procurations** : Mesdames Camille FAIVRE, Christine FEUVRIER et Marie-Claude SIRE ont donné procuration respectivement à Françoise BOULARD, Anita DORNIER et Elisabeth REDOUTEY  
Messieurs James MICHEL et Yannick MYOTTE-DUQUET ont donné procuration à Hervé SIMONIN et David CHRISTIN.

Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2021 est approuvé sans observation à l'unanimité des membres présents.

### F FINANCES

#### Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

- Renouvellement d'une partie des ordinateurs portables et fixe pour les écoles maternelles et primaires pour un montant estimatif **de 9 889.00€ HT** soit un total **11 863.20€ TTC**
- Installation des préaux des écoles primaire haut et maternelle pour un montant estimatif **de 34 322 € HT** soit un total **41 186.40€ TTC**
- Rénovation de la salle polyvalente dont le renouvellement des fenêtres, des chaudières et l'accessibilité pour un montant estimatif **de 214 333 € HT** soit un total **235 766.33€ TTC**
- Voirie 2022 :  
  
Aménagement de la rue des Clarines un montant estimatif **de 135 405 € HT** soit un total **162 486.00 € TTC** dont **4 500.00€ HT** soit **5 400 TTC** de maîtrise d'œuvre
- Terrain de foot herbe en synthétique :  
Transformation du terrain de foot herbe du Bas de La Chaux en synthétique pour un montant estimatif **de 740 000.00 € HT** soit un total **888 000.00 € TTC**

### S SCOLAIRE

*Projet construction « pôle éducatif » : compte-rendu de la réunion du 18 janvier 2021. Présentation à tous les membres des commissions municipales des réflexions engagées par le Copil concernant le site à déterminer.*

Lors de cette réunion et après avoir pris connaissance de la présentation des travaux réalisés par le Copil, le conseil municipal a décidé de retenir le site actuel de l'école pour le projet d'agrandissement et de réhabilitation du bâtiment existant.

Le choix s'est porté sur le site actuel par 17 voix, 2 voix pour le site de l'ancienne scierie.  
4 élus ne pouvaient être présents à cette présentation.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> mars 2022

**Etaients présents** : Françoise BOULARD, David CHRISTIN, Anita DORNIER, Camille FAIVRE, Laurent FAIVRE, Christine FEUVRIER, Christophe JACOULOT, Jérôme LAFFLY, Prisca MAIRE, James MICHEL, Yannick MYOTTE-DUQUET, Séverine PIERRE, Brigitte PIQUEREZ, Frédéric POURCHET, Elisabeth REDOUTEY, Hervé REMONNAY, Alain RENAUD, Hervé SIMONIN, Marie-Claude SIRE, Ulysse TATTU, Édith VIEILLE.

**Absente excusée** : Madame Isabelle DEBROSSE

**Procurations** : Monsieur Yves OBERTINO donne procuration à Madame Brigitte PIQUEREZ

Le compte rendu de la séance du 25 janvier 2022 est approuvé sans observation à l'unanimité des membres présents.

### FINANCES

#### Approbation des comptes de gestion du budget Principal et des Budgets annexes 2021

#### Vote des comptes administratifs et affectations des résultats du Budget Principal et des Budgets annexes 2021

Libellés	Réalisations Fonctionnement	Réalisations Investissements	Reste à Réaliser Investi	Affectation Résultats	Imput
<b>Budget Communal</b>					
Recettes de l'exercice	2 229 644.36	459 816.94			
Dépenses de l'exercice	1 873 913.42	1 005 899.54			
Résultat exercice	355 730.94	- 546 082.60		- 505 021.24	001 ID
Reprise résultat 2020	665 327.45	41 061.36		- 505 021.24	1068 IR
Résultat de clôture	1 021 058.39	- 505 021.24		516 037.15	002 FR
<b>Budget Forêts HT</b>					
Recettes de l'exercice	115 405.64	7 880.16			
Dépenses de l'exercice	30 685.15	3 356.15			
Résultat de l'exercice	84 720.49	4 524.01			001 IR
Reprise résultat 2020	8 012.35	- 4 524.01		-	1068 IR
Résultat de clôture	92 732.84	-		92 732.84	002 FR
<b>Budget salle polyvalente</b>					
Recettes de l'exercice	12 126.05	4 047.75			
Dépenses de l'exercice	24 196.07	-			
Résultat de l'exercice	- 12 070.02	4 047.75		- 54 322.08	001 ID
Reprise résultat 2020		- 58 369.83			1068 IR
Résultat de clôture	- 12 070.02	- 54 322.08		- 12 070.02	002 FD
<b>Budget Meix Brenet</b>					
Recettes de l'exercice	-	-			
Dépenses de l'exercice					
Résultat de l'exercice	-	-		-	001 ID
Reprise résultat 2020	6 484.66			-	1068 IR
Résultat de clôture	6 484.66	-		6 484.66	002 FR

## Cession parcelle AC N°210 de la société ZENLOG à la société GJT – Zone du Clair

Suite à la création d'une nouvelle société, monsieur Gérald GUILLAUME représentant de Société ZENLOG a sollicité la possibilité que la cession de la parcelle AC n°210 ZA du Clair soit faite au profit de la société GJT. La délibération n°33/06/2021 est modifiée en ce sens. Les conditions de la vente restent inchangées.

### Subventions aux associations

Diverses demandes de subventions ont été déposées par les associations.

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité les montants des subventions attribuées à chacune par la commission finances.

## S SCOLAIRE - PÔLE ÉDUCATIF

### Approbation du choix du site

#### Engagement de la phase opérationnelle du projet « pôle éducatif »

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal,

- D'entériner la décision prise lors de la réunion, toutes commissions confondues, du 18 janvier 2022 retenant le site actuel pour le projet ;
- De poursuivre la phase opérationnelle du projet soit la réalisation du programme de AMO (chiffrage estimatif, calendrier prévisionnel, réunion Co-financeurs...) et d'engager la phase opérationnelle relative à la maîtrise d'œuvre (MO) ;
- D'intégrer le projet de micro-crèche dans la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Madame Le Maire à poursuivre les engagements pour le projet « pôle éducatif »

## P PERSONNEL

Création d'un poste de Rédacteur Territorial à temps complet.

Suite à la réussite au concours de Rédacteur Territorial d'un agent administratif titulaire, il convient de créer un poste de Rédacteur.

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste de Rédacteur Territorial à temps complet à compter du 2 mars 2022. Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2022

**Étaient présents** : Françoise BOULARD, Anita DORNIER, Laurent FAIVRE, Christine FEUVRIER, Prisca MAIRE, James MICHEL, Yannick MYOTTE-DUQUET, Yves OBERTINO, Séverine PIERRE, Brigitte PIQUEREZ, Frédéric POURCHET, Elisabeth REDOUTEY, Hervé REMONNAY, Alain RENAUD, Hervé SIMONIN, Marie-Claude SIRE, Ulysse TATTU, Édith VIEILLE.

**Absente excusée** : Madame Camille FAIVRE

**Absente** : Madame Isabelle DEBROSSE

**Procurations** : Messieurs David CHRISTIN, Christophe JACOULOT et Jérôme LAFFLY qui donne procuration respectivement à Yannick MYOTTE-DUQUET, Laurent FAIVRE et Prisca MAIRE

### Décisions du Maire

01 : Achat et pose de rideaux en salle d'honneur

02 : Renouvellement étrave à neige

03 : Isolation plancher Mairie

04 : Massifs pour préaux écoles maternelle et primaire

## **P** PERSONNEL

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 d'un emploi d'adjoint administratif territorial permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires en raison des besoins du service administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** par 21 voix pour,

- **DE CRÉER** à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, un emploi d'adjoint administratif territorial permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- **DE COMPLÉTER** en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la commune ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget.

## **F** FINANCES

### **Vote des taux d'imposition de la TFB (Taxe Foncière s/le Bâti) et la TFNB (Taxe Foncière s/le Non Bâti)**

Madame le Maire propose de voter les taux des contributions directes.

Une simulation de taux d'augmentation de 2% ou de 3% est présentée.

	<b>Bases 2022</b>	<b>Taux 2022</b>	<b>Produits attendus 2022</b>
Taxe Foncière (Bâti)	3 903 000	33.38 %	1 302 911
Taxe Foncière (Non Bâti)	130 500	34.18 %	44 599
<b>TOTAL</b>			<b>1 347 510</b>

Le conseil municipal après avoir délibéré vote les taux d'imposition avec une augmentation de 3% :

Par 11 voix pour et 10 contre (vote à bulletin secret)

### **Examen et Vote du budget principal et des budgets annexes**

#### **Budget bois**

<b>BUDGET</b>	<b>RESTE A REALISER EXERCICE 2021</b>	<b>AFFECTATION DE RESULTAT CA 2021</b>	<b>PREVISION SUPPLEMENTAIRE 2022</b>	<b>RESULTAT BP 2022</b>
<b>Budget Bois</b>				
Dépenses Fonctionnement				<b>187 732.84</b>
Recette Fonctionnement		<b>92 732.84</b>	<b>95 000.00</b>	<b>187 732.84</b>
Dépenses Investissement				<b>25 000.00</b>
Recettes Investissement				<b>25 000.00</b>

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée **VOTE** le budget primitif 2022, par 21 voix pour



### Budget Salle Polyvalente

BUDGET	RESTE A REALISER EXERCICE 2021	AFFECTATION DE RESULTAT CA 2021	PREVISION SUPPLEMENTAIRE 2022	RESULTAT BP 2022
<b>Budget Salle Polyvalente</b>				
Dépenses Fonctionnement		<b>12 070.02</b>	<b>108 972.08</b>	<b>121 042.10</b>
Recette Fonctionnement				<b>121 042.10</b>
Dépenses Investissement		<b>54 322.08</b>	<b>256 000.00</b>	<b>310 322.08</b>
Recettes Investissement				<b>310 322.08</b>

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée **VOTE** le budget primitif 2022, par 17 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

### Budget Meix Brenet

BUDGET	RESTE A REALISER EXERCICE 2021	AFFECTATION DE RESULTAT CA 2021	PREVISION SUPPLEMENTAIRE 2022	RESULTAT BP 2022
<b>Budget Meix Brenet</b>				
Dépenses Fonctionnement				<b>546 484.66</b>
Recette Fonctionnement		<b>6 484.66</b>	<b>540 000.00</b>	<b>546 484.66</b>
Dépenses Investissement				
Recettes Investissement				

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée **VOTE** le budget primitif 2022, par 19 voix pour et 2 abstentions.

### Budget Communal

BUDGET	RESTE A REALISER EXERCICE 2021	AFFECTATION DE RESULTAT CA 2021	PREVISION SUPPLEMENTAIRE 2022	RESULTAT BP 2022
<b>Budget Communal</b>				
Dépenses Fonctionnement				<b>2 962 072.18</b>
Recette Fonctionnement		<b>516 037.15</b>	<b>2 446 035.03</b>	<b>2 962 072.18</b>
Dépenses Investissement				<b>4 455 421.24</b>
Recettes Investissement				<b>4 455 421.24</b>

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée **VOTE** le budget primitif 2022, 15 voix pour, 4 contre et 2 abstentions.



### Participation citoyenne remplace Voisins vigilants

Une convention avait été signée en 2016 avec la gendarmerie et n'avait pas été suivie d'effet. La Municipalité souhaite faire revivre le réseau avec la Brigade de Morteau. L'objectif est de trouver des référents repartis sur le territoire de la Commune afin de capter l'information et de faire remonter les événements à la gendarmerie. Une réunion publique aura lieu pour expliquer la démarche.



### Réglementation bruits de voisinage

Arrêté préfectoral n° 2005 1904 01841 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Doubs du 19 avril 2005

Les travaux de bricolages et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Les habitants sont invités à entretenir les lopins de terrain communal à proximité de leur propriété pour participer à l'embellissement de **NOTRE VILLAGE**.

### Les plantations

La distance de plantation à respecter par rapport à la limite séparative est de :

- 0.5 m en retrait de la limite pour les plantations de basse tige c'est-à-dire inférieure à 2 m de hauteur,
- 2 m en retrait de la limite pour les plantations de haute tige c'est-à-dire plus de 2 m de hauteur.

### Entretien et élagage

Branches : tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres dépassant de ses limites.

Taille : Tout propriétaire est tenu de tailler les haies qui bordent sa propriété de manière à les maintenir à la hauteur réglementaire.

*L'application et le respect de ce règlement permet de préserver des relations de bon voisinage et d'éviter des procédures.*



## Fête des mères



*Le traditionnel apéritif de la Fête des Mères revient après deux années d'absence... Toutes les mamans des Fins sont invitées à ce moment de convivialité le **Vendredi 10 juin 2022 à partir de 19h00***

✂.....  
Coupon d'inscription à retourner avant le 3 juin 2022 au secrétariat de mairie (ou par mail : [mairie@lesfins.fr](mailto:mairie@lesfins.fr))

Madame .....

assistera

n'assistera pas à l'apéritif de la fête des mères le vendredi 10 juin 2022